

Date de convocation : 27 février 2025

Date d'affichage : 27 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **six mars** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal exceptionnel légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, GRUAU Francis, LEBOUCHER Grégory, Mmes BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Excusés : M. MARTIN Romuald (procuration à M. GRUAU Francis), REYNAERT Johan (procuration à M. COUTARD Franck), Mmes AGIN Christine, GUERRIER Mathilde.

Absent : DULUARD Alexandre

Secrétaire de séance : Mme LOUVEAU Béatrice

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION DES PV DU 25 JANVIER 2025 ET DU 4 FEVRIER 2025
2. DEMANDE DE DETR ECLAIRAGE PUBLIC,
3. DEMANDE DE DETR JAGUENET (enfouissement et voirie),
4. DEMANDE DE FONDS VERT ECLAIRAGE PUBLIC,
5. AUTORISATION CONSTRUCTION LIEUDIT LES CHAMPS,
6. DIVERS

L'ensemble des membres présents ont validé les comptes rendus du 25 janvier 2025 et du 4 février 2025.

DEMANDE DE DETR ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération n° 2025-03-08

Pour faire suite à la délibération n° 2025-01-03 du 26 janvier 2025, concernant la validation du devis estimatif pour la rénovation de l'éclairage public d'un montant total HT de 45 999.00 € soit un TTC de 55 198.80 €. Nous devons détailler le montant des subventions demandées.

L'ensemble des élus, autorise Monsieur le Maire :

- à demander la subvention plan d'investissements durables pour un montant de 21840 €
- à demander la DETR pour un montant de 14659 €

Ce qui fera un reste à charge pour la commune de 9500 € HT.

DEMANDE DE DETR ENFOISSEMENT RESEAUX ET TRAVAUX DE JAGUENET

Délibération n° 2025-03-09

Pour faire suite à la délibération n° 2024-05-17 du 14 mai 2024, concernant la validation du projet effacement des réseaux et la délibération n° 2025-01-02 du 21 janvier 2025 concernant les travaux de voirie de la rue de jaguenet. Le total des travaux s'élève à 239 530,00 € HT. Nous devons détailler le montant des subventions demandées et regrouper les 2 projets qui sont liés.

L'ensemble des élus, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention DETR pour un montant de 119 765,00 € (50% maxi), le reste à charge de la commune sera de 119 765,00 € car pour le moment on n'a pas d'autres subventions possibles.

DEMANDE DE FONDS VERT ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération n° 2025-03-10

Pour faire suite à la délibération n° 2025-01-03 du 26 janvier 2025, concernant la validation du devis estimatif pour la rénovation de l'éclairage public d'un montant total HT de 45 999.00 € soit un TTC de 55 198.80 €. Nous devons détailler le montant des subventions demandées.

L'ensemble des élus, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention fonds vert pour un montant maximum de 14659 € au cas où la DETR ne couvrirait pas la totalité de notre demande. Le montant pour la commune sera de 9500 € HT représentant les 20% du reste à charge obligatoire.

DELIBERATION MOTIVEE - CONSTRUCTION HORS PARTIE URBANISEE

Délibération n° 2025-03-11

Monsieur le Maire rappelle avoir reçu une demande concernant la constructibilité d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section ZL n° 16, au n° 2 lieudit les champs à Brains sur Gée. Il rappelle que ce terrain est desservi par une voie communale et est desservi par les réseaux d'eau potable et d'électricité ;

Monsieur le Maire présente aux élus les plans du permis de construire, la maison n'est pas habitable en l'état actuel, la reconstruction sera en partie au même endroit que l'existant.

Le conseil municipal en délibère ;

Considérant que ce terrain est situé à proximité d'une maison d'habitation existante,

Considérant que la commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme,

Considérant les articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme,

Considérant que la construction d'une maison d'habitation sur ce terrain :

- ne nuira pas à la qualité du site et ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique,
- ne sera pas contraire aux objectifs généraux fixés à l'article L.110 du Code de l'Urbanisme.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'accueillir de nouveaux habitants afin d'éviter la diminution de la population communale,

Considérant que l'implantation prévue se situe à moins de 60m d'une d'habitation identifiée,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents se déclare favorable à une construction sur ce terrain, le pétitionnaire devra attester prendre à sa charge toutes éventuelles extensions du réseau d'électricité.

Un autre projet pourrait être dans un cas similaire, démolition et agrandissement d'une maison en zone non urbanisée, ils ont déposé un permis de construire qui a été refusé par le préfet. M. le Maire leur a conseillé de revoir leur projet et de déposer un certificat d'urbanisme opérationnel avant de faire un nouveau permis de construire.

M. le Maire ajoute ce point à l'ordre du jour.

DEVIS REMPLACEMENT PORTE DE L'ECOLE

Délibération n° 2025-03-12

Mme BRIFFAULT Agnès, informe l'ensemble des élus présents qu'une porte de l'école, celle qui donne dans la classe de Mme Fournier, doit être remplacée. En effet, celle-ci a gondolé avec le temps et laisse désormais passer l'eau quand il pleut.

Nous avons reçu un devis de la menuiserie Grudet pour un montant HT de 5596,47 € soit un TTC de 6715,76 €, qui fera les travaux en même temps que pour la mairie ce qui limite les coûts.

Après en avoir délibéré, les élus valide le devis à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue des frênes, de la riolerie et du jaguenet sont actuellement en pause car il leur manque 1 signature. L'administré qui n'a pas encore signé demande que sa maison puisse être raccordée au tout à l'égout en même temps que ces travaux. Après discussion, un devis va être demandé et une décision sera prise ultérieurement.

DIVERS

M. BAPTISTA Paulo indique que les portiques aux touches sont posés et que le début des travaux de la MAM est prévu le 10 mars.

Lors de la réunion de chantier pour la MAM, la question s'est posée si la commune souhaitait la démolition des WC extérieurs ? M. le Maire a demandé un devis. La sté Bazola 3D (désamiantage) a fait un devis d'un montant HT de 729.60 € et la Sté Divaré (Démolition) a fait un devis de 1055 € HT. Ce qui fait un montant total HT de 1784.60 €. Les élus trouvent les devis élevés, ils demandent à M. le Maire de négocier le prix par principe, mais valident la démolition des WC extérieurs pour ne pas laisser « une verroue » sur le terrain qui va être refait.

M. BAPTISTA Paulo présente un courrier des enseignants de l'école qui remercient le conseil municipal pour la subvention versée pour leur séjour au Lude.

M. BAPTISTA Paulo donne lecture d'un devis reçu de Véolia pour le changement du poste de télégestion à la bosserie car celui-ci est obsolète avec l'arrêt de la 2G et 3G. Ce devis s'élève à 3700€ HT. Ce devis semble élevé mais il n'est pas possible de faire autrement avec le passage obligatoire en 4G. Les élus autorisent M. le Maire à signer le devis.

Concernant le Sivos, pas de réaction à la suite de notre dernière délibération refusant l'annexe des statuts.

M. LEBOUCHER Grégory demande s'il serait possible de réempêtrier devant la salle des Touches car le terrain est assez boueux.

M. LEBOUCHER Grégory s'interroge sur l'éclairage au niveau des WC publics des Touches, serait-il possible d'installer des projecteurs solaires pour éclairer le parking ?

Mme LOUVEAU Béatrice informe que Thomas Velot va venir le 8/04 à 18h pour étudier le problème de dimension de la zone de sécurité pour la balançoire aux touches. M. LEBOUCHER Grégory propose d'être présent à ce RDV.

Mme BRIFFAULT Agnès suggère que Mme LOUVEAU Béatrice, lors de la visite de M. Velot, lui demande de chiffrer la réfection du parking et l'entrée de la salle des touches.

M. BAPTISTA Paulo informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation, il a validé :

- un devis TELELEC pour le remplacement de l'horloge astronomique (frais de déplacement uniquement) 235.20 € TTC,
- un devis LE BUISSON pour l'entretien des bassins 1347.24 € TTC,
- un devis LOGISTIC MARBRERIE 72 pour 4 cavurnes supplémentaires 1200 € TTC,
- un devis DANCOVER pour le remplacement de la bâche et 3 tubes du barnum 1491.13 € TTC

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00

Prochaine réunion du conseil Municipal prévue début avril

REPERTOIRE

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 10/03/2025 pour la délibération 2025-03-11 et le 14/0/2025 pour les autres.
- publication : le 10/03/2025 pour la délibération 2025-03-11 et le 14/0/2025 pour les autres.

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
06/03/2025	2025-03-08	7.5.1	Subventions accordées aux collectivités	Demande de DETR éclairage public	2025-006
06/03/2025	2025-03-09	7.5.1	Subventions accordées aux collectivités	Demande de DETR enfouissement réseaux et travaux de jaguenet	2025-007
06/03/2025	2025-03-10	7.5.1	Subventions accordées aux collectivités	Demande de fonds vert éclairage public	2025-007
06/03/2025	2025-03-11	2.2.8	Urbanisme autres	Délibération motivée - construction hors partie urbanisée	2025-007
06/03/2025	2025-03-12	1.3	Conventions de mandats	Devis remplacement porte de l'école	2025-008

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

La Secrétaire de séance
Mme LOUVEAU Béatrice